



## **VILLE DE CAP-CHAT**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **A V I S P U B L I C**

#### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXERCICE FINANCIER 2017**

---

Conformément aux articles 319 et 320 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2017.

Le calendrier a alors été établi afin que les séances ordinaires se tiennent comme à l'habitude, le premier lundi de chaque mois, à 20h00, à l'exception des mois de janvier, septembre et novembre où le jour des séances est fixé à mardi 10 janvier, mardi 5 septembre et lundi 13 novembre 2017, à l'heure indiquée ci-dessus et au local habituel, soit à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy de Cap-Chat.

Toutefois, si une séance ordinaire était reportée à une date ultérieure, un avis public en ce sens serait donné à la population indiquant le jour, l'heure et l'endroit de ladite séance.

Cap-Chat, le 14 décembre 2016

**Keven Gauthier**  
Directeur général et greffier